



BANQUE DU CANADA

Rapport annuel
1 9 9 4

Couverture :

Photographie d'une amphore devant l'immeuble de la Banque du Canada situé au 234, rue Wellington, à Ottawa.

«La sobriété des lignes de l'immeuble de granit gris pâle du Québec [...] témoigne de la fusion des styles classique et moderne. Légèrement en retrait de la rue Wellington, la façade nord est précédée d'une terrasse de quinze pieds de large flanquée à chaque extrémité d'une énorme urne ou amphore, symbole de richesse. Des amphores de diverses tailles servaient jadis au stockage de marchandises et d'objets de toutes sortes; on conservait par exemple le grain et l'huile dans les grosses amphores, et les pièces de monnaie et les bijoux dans les petites.»

– F. H. Marani, «Head Office Building, Bank of Canada», *Journal, Royal Architectural Institute of Canada*, juillet 1938. (Extrait traduit à la Banque du Canada)

Intercalaires :

Photographies des panneaux qui parent les portes de l'entrée du 234, rue Wellington. Les portes de bronze sont ornées de six répliques de pièces grecques d'environ trois pieds de diamètre.

Les photographies des caractéristiques architecturales de l'immeuble du siège de la Banque sont l'œuvre de James Zagon, du Musée de la monnaie de la Banque du Canada.

Les photos des employés ont été prises par Martin Ort, du département des Études monétaires et financières de la Banque.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

893-49-90-482

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recycle

Bank of Canada - Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 24 février 1995

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
O t t a w a

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1994 ainsi qu'un état des comptes de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier, signé et certifié de la façon prescrite par nos statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.





TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel du gouverneur au ministre des
Finances et relevé de comptes pour l'année 1994

| | |
|-----------------------------------|----|
| Déclaration du gouverneur..... | 5 |
| Tour d'horizon de la Banque | 9 |
| Les grandes orientations..... | 15 |
| Compte rendu d'intendance | 19 |
| États financiers..... | 29 |



Déclaration du gouverneur

Les activités que mène la Banque du Canada influencent la vie de tous les Canadiens. Dans l'exercice de ses fonctions, la Banque s'emploie à promouvoir le bien-être économique et financier de la nation. J'espère que le présent rapport aidera le public à mieux comprendre la manière dont la Banque s'est acquittée de ses responsabilités.

Il importe que la Banque communique aux Canadiens ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait si elle veut conserver leur confiance. C'est dans cette optique que nous avons modifié cette année la formule de notre rapport annuel et que nous lancerons au printemps un rapport semestriel consacré à la politique monétaire.

Le nouveau visage du *Rapport annuel* de la Banque traduit notre intention de fournir plus de renseignements sur nos opérations et, par conséquent, d'en faire un meilleur compte rendu. Le *Rapport sur la politique monétaire* servira, quant à lui, à accroître la transparence de la politique monétaire et à mieux rendre compte de nos responsabilités à cet égard. Il fournira non seulement une évaluation des résultats obtenus par rapport aux cibles de maîtrise de l'inflation que vise la Banque, mais aussi une analyse de la façon dont la situation économique et les conditions monétaires du moment au Canada sont susceptibles d'influencer l'évolution future de l'inflation. Les particuliers et les entreprises y trouveront des renseignements précieux



Gordon Thiessen

«La réalisation de loin la plus importante a été le maintien d'un bas taux d'inflation pour la troisième année consécutive, après deux décennies d'inflation élevée et imprédictible.»

sur la politique monétaire qui les aideront à prendre des décisions éclairées.

Les responsabilités et objectifs clés de la Banque sont de mener la politique monétaire de façon à prévenir l'érosion de la monnaie par l'inflation, de fournir aux Canadiens les billets de banque nécessaires à leurs transactions quotidiennes et de contribuer à préserver la confiance dans les systèmes par lesquels passent toutes les autres formes de paiements et d'opérations financières. Dans tous ces domaines ainsi que dans les fonctions d'agent financier et de fournisseur de services

financiers qu'elle exerce auprès du gouvernement fédéral, la Banque peut faire état d'un certain nombre de réalisations importantes en 1994.

La réalisation de loin la plus importante a été le maintien d'un bas taux d'inflation pour la troisième année consécutive, après deux décennies d'inflation élevée et imprédictible. Cette persistance de la faiblesse de l'inflation démontre nos progrès vers la stabilité des prix et augure bien de l'avenir économique du Canada.

La stabilité des prix n'est pas pour nous un objectif abstrait, sans lien aucun avec les besoins des Canadiens. Au contraire, elle représente la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité du pays. Grâce à elle, notre économie sera plus efficiente et moins exposée aux cycles de surchauffe et de récession. Loin d'être

une idée propre à la Banque du Canada, la stabilité des prix est un objectif poursuivi par tous les grands pays industriels.

Je trouve encourageant que les gens comprennent et admettent davantage l'importance de la stabilité des prix pour une expansion économique continue et durable. Ce changement d'attitude découle en partie des difficultés éprouvées par le passé lorsque l'on a laissé l'inflation s'enraciner. Je crois également que la plus grande transparence avec laquelle est conduite la politique monétaire aide les gens à comprendre ce que nous essayons de faire. La publication du *Rapport sur la politique monétaire* devrait accentuer cette transparence. Toutefois, ce qui a peut-être joué le plus, c'est l'amélioration de la situation économique au cours de la dernière année, qui a montré bien clairement que l'économie se porte mieux lorsque l'inflation est faible.

L'activité économique s'est fortement accélérée tout le long de 1994, et l'emploi a progressé à un rythme suffisamment rapide pour faire reculer sensiblement notre haut taux de chômage. De fait, plus de 460 000 emplois à plein temps ont été créés au cours de l'année. La vigueur de l'économie a été particulièrement manifeste dans le secteur de l'exportation. Le succès avec lequel les entreprises canadiennes de tous genres ont vendu leurs produits à l'étranger de même que leur capacité accrue de soutenir la concurrence sur les marchés intérieurs ont été remarquables.

Comment se fait-il que les doutes émis ces dernières années au sujet de la compétitivité des entreprises canadiennes sur la scène internationale se soient révélés non fondés? Cela s'explique, selon moi, par l'extraordinaire diligence avec laquelle les entreprises canadiennes ont modernisé leurs équipements et restructuré leurs opérations en vue de devenir plus productives et plus compétitives. De plus, je crois que l'engagement pris par la Banque de maintenir un bas taux d'infla-

tion a créé un climat qui aide les entreprises à prendre la difficile décision de procéder à de tels investissements. Le faible niveau de l'inflation les a aussi incitées à s'employer davantage à maîtriser leurs coûts de production. Parce qu'elles se sont plus attachées aux facteurs fondamentaux que sont l'amélioration de la productivité et la maîtrise des coûts, les entreprises canadiennes ont pu tirer parti de la baisse du cours du dollar et être plus compétitives sur les marchés internationaux qu'elles ne l'avaient été depuis des années.

Je tiens à souligner l'importance de ces réussites. Il m'a semblé, par moments, que nous avions perdu de vue au Canada quels sont les ingrédients d'une économie en pleine croissance et génératrice de revenus et d'emplois. Pourtant, il n'y a là rien de sorcier. Il faut simplement que les entreprises et leurs employés soient très attentifs aux besoins des clients, recherchent constamment de

meilleurs moyens de production et de mise en marché et soient disposés à effectuer les changements nécessaires en temps voulu. Et, sans l'amélioration de la productivité qu'engendre un tel comportement, il ne saurait y avoir de gains durables au chapitre des revenus. C'est la leçon qui se dégage de l'expérience des années 70 et 80, où les gains de productivité avaient ralenti au point de disparaître presque totalement.

Aussi est-ce à cause de l'importance qu'ont la productivité et la maîtrise des coûts pour la prospérité à long terme du Canada que nous ne cessons à la Banque du

Canada de rappeler la contribution qu'une politique monétaire axée sur la stabilité des prix peut apporter au bon fonctionnement de l'économie.

Malgré la très nette amélioration de l'économie en 1994, de nombreux Canadiens étaient préoccupés par les fortes hausses des taux d'intérêt et la dépréciation du dollar survenues pendant l'année. Comment expliquer la montée des taux d'intérêt alors que le Canada jouit d'un des plus faibles taux d'inflation au monde? Cette montée stoppera-t-elle

«L'activité économique s'est fortement accélérée tout le long de 1994, et l'emploi a progressé à un rythme suffisamment rapide pour faire reculer sensiblement notre haut taux de chômage.»

l'expansion? Aurions-nous perdu le contrôle de notre économie? Pourquoi le dollar canadien a-t-il chuté en dépit des hausses des taux d'intérêt?

La Banque du Canada s'est efforcée de répondre à ces importantes questions dans ses communications avec le public un peu partout au pays.

Pour comprendre les pressions qui proviennent des marchés financiers, il faut en premier lieu se rappeler que l'économie canadienne est liée aux marchés financiers internationaux. L'intégration des marchés à l'échelle internationale est importante pour nous, car elle nous assure un accès à l'épargne étrangère sur laquelle notre pays a presque toujours compté. Aussi toute augmentation des taux d'intérêt sur les places internationales, comme celles qui sont survenues en 1994 en réponse aux craintes d'une recrudescence de l'inflation aux États-Unis, a-t-elle forcément des répercussions au Canada.

En deuxième lieu, contrairement à ce que beaucoup pensent, la Banque du Canada ne peut pas fixer arbitrairement les taux d'intérêt au niveau qui lui convient. Ce sont principalement les épargnants, les investisseurs et les emprunteurs – à la fois canadiens et étrangers – qui déterminent le niveau des taux d'intérêt en fonction de ce qu'ils considèrent comme un rendement juste sur les marchés financiers.

Au Canada, l'année dernière, il y a eu aggravation de l'inquiétude quant aux répercussions des déficits budgétaires et de la hausse de l'endettement des administrations publiques sur la valeur future de l'épargne et des investissements. Cela a rendu les marchés financiers canadiens plus vulnérables aux relèvements de taux d'intérêt opérés à l'étranger et à l'incertitude entourant l'avenir politique du Québec.

En pareilles circonstances, le dollar canadien subit des pressions à la baisse et les épargnants et les investisseurs ne prêtent leurs fonds que s'ils peuvent compter sur des rendements plus élevés, qui comprennent une prime en guise de compensation pour les risques qu'ils estiment prendre. Et,

durant l'année 1994, il a fallu consentir des primes assez élevées pour les attirer, ce qui a amplement neutralisé les pressions à la baisse que notre faible inflation exerce sur les taux d'intérêt pratiqués chez nous.

Le recul du dollar canadien a été une source de préoccupation pour la Banque du Canada en 1994. Même si nous n'avons pas de niveau cible pour le taux de change de notre monnaie, nous suivons de près l'incidence de ses mouvements sur l'expansion économique et sur l'inflation. Vers la fin de 1994 et au début de 1995, la constante faiblesse du dollar a commencé à miner la confiance dans la monnaie, et la Banque du Canada est intervenue de façon à calmer et à stabiliser les marchés financiers.

Malgré les pressions exercées par les marchés financiers, notre économie continue sur sa lancée. Le coup de frein que la montée des taux a donné aux projets de dépenses des Canadiens a été en grande partie contrebalancé par l'élan que le raffermissement de l'économie mondiale, la meilleure

maîtrise des coûts par les entreprises et la dépréciation de notre monnaie ont imprimé à nos exportations. Comme je l'ai déjà mentionné, l'économie canadienne se porte bien à maints égards. Toutefois, la combinaison de taux d'intérêt élevés et d'un dollar faible, si elle persiste, peut à la longue nuire au bon fonctionnement de notre économie. Pour que notre situation financière soutienne les progrès de l'économie, il est crucial que les gouvernements s'engagent de façon crédible à ramener l'état de leurs finances sur une trajectoire viable et que la Banque reste inébranlable dans son engagement envers la stabilité des prix.

J'invite les lecteurs qui désirent avoir une analyse plus détaillée de la situation économique et financière du Canada à consulter notre premier *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraîtra début mai. (Les intéressés pourront faire porter leur nom sur notre liste d'envoi en composant le numéro 1 800 588-8062.)

J'invite les lecteurs qui désirent avoir une analyse plus détaillée de la situation économique et financière du Canada à consulter notre premier *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraîtra début mai. (Les intéressés pourront faire porter leur nom sur notre liste d'envoi en composant le numéro 1 800 588-8062.)

*«Il est crucial [...] que la
Banque reste
inébranlable dans son
engagement envers la
stabilité des prix.»*

Je tiens à souligner également certaines des réalisations de la Banque en 1994 dans ses autres domaines de responsabilité, lesquelles sont décrites plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport.

Tout comme il importe d'empêcher que la valeur de notre monnaie ne soit érodée par l'inflation, il faut veiller à ce que l'authenticité de nos billets ne soit pas compromise par la contrefaçon. Les billets de la nouvelle série, que la Banque a mis en circulation au cours des dernières années, sont dotés de caractéristiques très sophistiquées visant à décourager la contrefaçon. Grâce à ces caractéristiques, nos billets de banque comptent parmi les plus modernes et les plus sûrs au monde.

La Banque du Canada se soucie également du bon fonctionnement des systèmes utilisés au Canada pour la compensation et le règlement des paiements et des autres opérations financières. Son rôle est d'aider à faire en sorte que ces systèmes ne présentent pas de risques importants pour leurs utilisateurs ou pour le secteur financier canadien dans son ensemble. L'Association canadienne des paiements a conçu, l'année passée, un nouveau système électronique de traitement plus rapide et plus sûr des gros paiements, qui sera mis en place d'ici 1996. Les travaux d'élaboration de systèmes perfectionnés de compensation et de règlement des transactions sur titres et sur devises ont, eux aussi, nettement progressé.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de gérer la dette publique. Nous avons lancé un important projet d'investissement dans le but d'augmenter l'efficacité de nos activités, d'améliorer les services fournis aux Canadiens qui détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'accroître notre aptitude à traiter d'autres titres qui pourraient être émis à l'intention des particuliers.

La Banque doit aussi rendre compte de la gestion de ses propres ressources. Dans sa planification et l'élaboration de son budget, la Banque vise l'utili-

sation la plus économique possible de ses ressources. En 1994, ses dépenses ont totalisé 209 millions de dollars; le niveau moyen des dépenses n'a guère changé depuis 1990.

Nous décrivons plus loin dans le Rapport quelques-unes des mesures que la Banque a prises au cours des dernières années pour améliorer l'efficacité de ses opérations. Grâce surtout à de nouveaux gains en ce sens, le budget de la Banque pour 1995 prévoit un recul des dépenses. Pour progresser davantage dans cette voie, la Banque a entrepris une revue pluriannuelle de ses programmes et services courants. Le profil des dépenses de la Banque pour les années suivantes sera fonction des résultats de cet examen approfondi.

La structure administrative de la Banque a connu des changements marquants en 1994. Le Conseil d'administration a créé un nouvel organe de décision appelé le Conseil de direction, qui est composé de moi-même, à titre de président, ainsi que du premier sous-gouverneur et des quatre autres sous-gouverneurs. Dans la foulée de sa création, une importante décentralisation de la prise de décision s'opère à la Banque. J'ai bon espoir que ces mesures nous permettront d'accroître notre efficacité et de fournir aux employés de la Banque un milieu de travail plus stimulant.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier publiquement nos employés de leur contribution. Sans leur détermination et leur ardeur au travail, les progrès que je viens de mentionner n'auraient pu être réalisés.

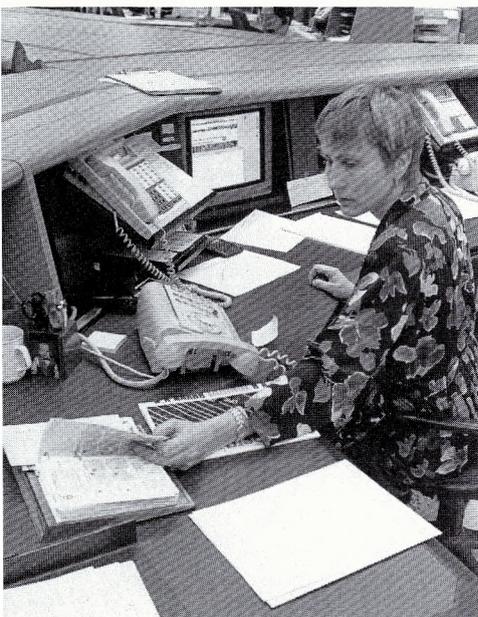


Tour d'horizon de la Banque

«Les activités que mène
la Banque du Canada
influencent la vie de tous
les Canadiens.»

— G. Thiessen

CALABRE,
Tarente, statère d'or,
380-345 av. J.-C.



Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. Nous décrivons brièvement ci-après les responsabilités clés associées à chacune de ces fonctions. Nous présentons ensuite la façon dont la Banque est organisée et dont elle rend compte de ses actions, puis nous exposons les principaux moyens que la Banque utilise pour renseigner le public sur ses opérations.

Politique monétaire

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire constituent la fonction première de la Banque et sa plus importante responsabilité. La politique monétaire a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie, et ce par la stabilité du niveau général des prix.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

En sa qualité de banque centrale, la Banque du Canada gère les comptes de dépôt que les grandes institutions financières et le gouvernement tiennent chez elle. Elle est de fait leur banquier. La Banque gère aussi les réserves de change de l'État et exécute diverses activités visant à améliorer l'efficacité et la stabilité du système financier canadien.

Gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des emprunts, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

L'organisation de la Banque

La *Loi sur la Banque du Canada* définit la relation qui existe entre le gouvernement et la Banque et donne à cette dernière une autonomie appréciable dans l'exercice de ses fonctions. Aux termes de cette loi, il incombe à la Banque d'assumer la responsabilité immédiate de la conduite de la politique monétaire et au gouvernement d'assumer la responsabilité ultime de l'orientation générale de cette politique.

Conseil d'administration

La responsabilité globale des opérations effectuées par la Banque incombe au Conseil d'administration. Celui-ci est composé de douze administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, qui n'a pas droit de vote.

Les douze administrateurs sont nommés par décret pour des mandats de trois ans, sur recommandation du ministre des Finances. Représentant chacune des provinces et apportant des compétences variées, ils constituent un lien important entre la Banque et leurs régions respectives. Les administrateurs ne sont pas tenus d'être des spécialistes de la politique monétaire ou des activités d'une banque centrale. C'est la Haute Direction de la Banque qui formule et met en œuvre la politique monétaire et en rend compte devant le Conseil et le Comité de direction à leurs réunions régulières.

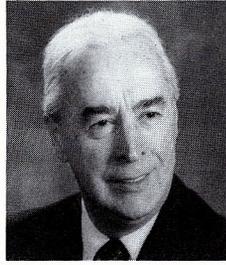
Les administrateurs ont pour rôle principal de veiller à ce que la Banque soit bien gérée. Ils nomment le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs. Le Conseil passe en revue les principes directeurs qui doivent guider la Banque dans le cadre de ses responsabilités, et il approuve le plan à moyen terme (quinquennal) ainsi que le budget annuel de la Banque. Il reçoit aussi les rapports des vérificateurs externes sur les états financiers de la Banque.

La Loi sur la Banque du Canada donne à la Banque une autonomie appréciable dans l'exercice de ses fonctions.

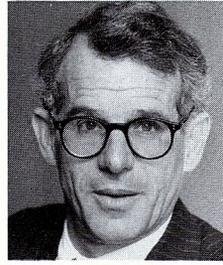
«La responsabilité globale des opérations effectuées par la Banque incombe au Conseil d'administration.»



Le Conseil d'administration tient un minimum de sept réunions par an, dont au moins une ailleurs qu'à Ottawa. Entre ces réunions, les administrateurs participent régulièrement aux opérations de la Banque par l'entremise d'un réseau de comités. Un Comité de direction – composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur, de quatre administrateurs et du sous-ministre des Finances – se réunit régulièrement et soumet les procès-verbaux de ses séances à la réunion suivante du Conseil. Les autres comités, soit le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles, siègent selon les besoins.



Fernand G. Dubé, c.r.*
Campbellton
Nouveau-Brunswick



Joseph Kruger II
Corner Brook
Terre-Neuve



Harold W. Lane, c.r.*
Saskatoon
Saskatchewan



James G. Matkin
Vancouver
Colombie-Britannique



Donald J. Matthews *
London
Ontario



Judith Maxwell
Ottawa
Ontario



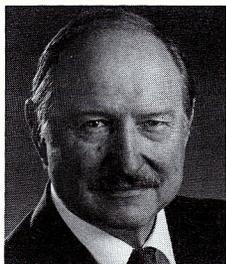
Nancy Orr-Gaucher *
Outremont
Québec



James S. Palmer, c.r.
Calgary
Alberta



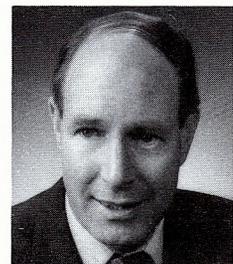
Charles Pelletier, F.C.A.
Charlesbourg
Québec



Donald S. Reimer
Winnipeg
Manitoba



Barbara F. Stevenson, c.r.
Charlottetown
Île-du-Prince-Édouard



David A. Dodge *
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

* Membre du Comité de direction

Conseil de direction

Le Conseil d'administration surveille les opérations de la Banque, mais c'est la Haute Direction qui la dirige au jour le jour¹. En 1994, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un conseil de direction, qui assume la responsabilité collective de la gestion de la Banque. Le Conseil prend les décisions sur les grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que sur les approches fondamentales que la Banque doit suivre dans l'exercice de ses fonctions en matière de politique monétaire et dans ses autres domaines de compétence. La plupart des décisions d'ordre opérationnel sont prises au sein des douze départements de la Banque, qui relèvent des sous-gouverneurs.



*Les membres du Conseil de direction
De g. à dr. : Sheryl Kennedy, Bernard Bonin, Charles Freedman,
Paul Jenkins, Tim Noël et Gordon Thiessen*

Employés

La Banque s'acquitte de ses responsabilités avec l'aide d'un effectif qui comptait à la fin de 1994 près de 2 250 personnes, employés à temps partiel et temporaires compris. La majorité des employés se trouvent à Ottawa, et environ 600 travaillent dans huit autres villes situées dans diverses régions du pays.

1. La liste des cadres supérieurs de la Banque se trouve à la page 37.

Les outils de communication de la Banque

«Le dialogue que la Banque entretient avec le public joue un grand rôle dans ses délibérations.»

En 1994, les membres de la Haute Direction de la Banque ont participé à plus de 30 rencontres organisées un peu partout au pays par nos administrateurs. Ces rencontres ont fourni à des groupes locaux l'occasion d'en savoir plus sur notre institution et de faire connaître leurs points de vue.

La Banque attache beaucoup d'importance à l'efficacité des échanges qu'elle a avec ses interlocuteurs. Pour que ses actions puissent être comprises et analysées, elle doit renseigner sur ses objectifs, ses opérations et les facteurs dont elle tient compte dans ses décisions. Le dialogue que la Banque entretient avec le public joue un grand rôle dans ses délibérations. Les principaux outils de communication de la Banque à l'échelle nationale et internationale sont les suivants :

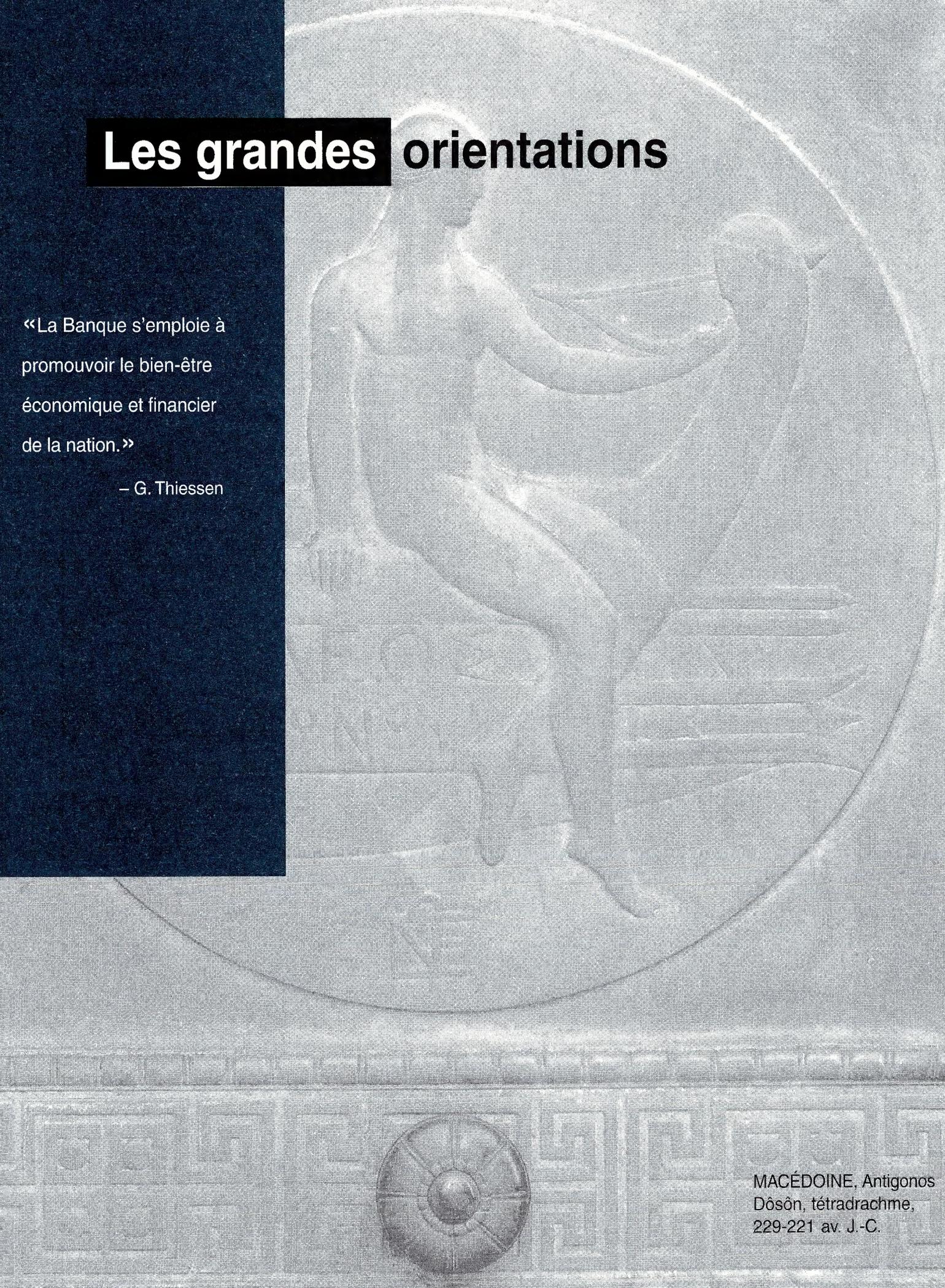
- les discours du gouverneur, des sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs;
- les publications régulières, soit le *Rapport annuel*, le futur *Rapport sur la politique monétaire*, la *Revue de la Banque du Canada* et le *Bulletin hebdomadaire de statistiques financières*;
- les rencontres avec un grand nombre d'associations, d'entreprises et de particuliers un peu partout au Canada;
- les réunions avec des organisations économiques et financières internationales;
- les extraits des procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration;
- les rapports techniques, documents de travail et actes de colloques;
- les lignes téléphoniques par l'entremise desquelles sont fournis les taux de change en vigueur et des renseignements aux propriétaires d'obligations.

La Banque fait aussi connaître l'orientation de sa politique monétaire par ses interventions sur les marchés financiers et les marchés des changes.

Les grandes orientations

«La Banque s'emploie à
promouvoir le bien-être
économique et financier
de la nation.»

– G. Thiessen



MACÉDOINE, Antigonos
Dôsôn, tétradrachme,
229-221 av. J.-C.

Les orientations stratégiques

La Banque a quatre grandes orientations stratégiques.

Les grandes orientations stratégiques de la Banque sont les suivantes :

- préserver la valeur de la monnaie au moyen de la stabilité des prix;
- répondre aux besoins des Canadiens en billets de banque en respectant les impératifs de sécurité et d'efficacité;
- contribuer à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
- fournir au gouvernement fédéral et aux détenteurs de titres d'État des services efficaces de gestion de la dette au moindre coût possible.

Stabilité monétaire et financière

«Préserver la valeur de la monnaie au moyen de la stabilité des prix»

Les trois premières orientations encouragent la stabilité monétaire et financière au Canada.

Dans une déclaration commune émise en décembre 1993, le gouvernement et la Banque du Canada ont réaffirmé que l'objectif de la politique monétaire était la stabilité des prix². Ils ont également précisé les cibles de maîtrise de l'inflation qui s'appliqueront jusqu'à la fin de 1998. Était visé, pour le milieu de 1994, un taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) se situant dans une fourchette de 1½ à 3½ %. Les limites de cette fourchette doivent diminuer graduellement pour s'établir à 1 % et à 3 % à la fin de 1995, puis resteront à ce niveau jusqu'en 1998. La Banque s'est engagée à établir d'ici là une définition plus précise de la stabilité des prix, exprimée par rapport au taux d'augmentation de l'IPC.

«Répondre aux besoins des Canadiens en billets de banque en respectant les impératifs de sécurité et d'efficacité»

Les cibles de maîtrise de l'inflation contribuent à la réalisation et au maintien de la stabilité des prix, car elles traduisent de façon explicite l'engagement de la Banque et du gouvernement à l'égard de cet objectif. De plus, elles aident les participants aux marchés financiers et le public à mieux comprendre les mesures de politique monétaire prises par la Banque. Un objectif explicite en matière de politique monétaire constitue un critère d'évaluation des résultats de la Banque, de sorte qu'elle est mieux à même de rendre compte de ses actes.

2. La Banque et le ministre des Finances avaient déjà annoncé conjointement, en février 1991, l'établissement de cibles à moyen terme de réduction de l'inflation. La déclaration de décembre 1993 confirmait ces cibles et prolongeait la période pendant laquelle elles s'appliquaient.

Par souci de sécurité et d'efficacité en matière d'approvisionnement de l'ensemble du pays en billets de banque, la Banque recherche constamment des moyens de lutter contre la contrefaçon et de réduire les coûts de production et de distribution des billets. Un petit carré de pellicule réfléchissante (appelé vignette de sûreté³) est maintenant appliqué à tous les nouveaux billets de 20 dollars et plus afin de décourager la contrefaçon. Avec la construction de centres spécialisés de traitement des billets près de Montréal et de Toronto, la Banque a procédé au remplacement d'installations désuètes pour rendre le traitement des billets plus efficient.

À l'avenir, nous chercherons de nouveaux moyens de réduire davantage les coûts en améliorant l'efficacité de la distribution des billets dans l'ensemble du pays et en accroissant la durabilité des billets. Un projet-pilote visant à faciliter la distribution des billets a été entrepris à St. John's (Terre-Neuve). Une société de transport par véhicule blindé y exploite un centre de distribution des billets pour le compte de cinq banques à charte et de la Banque du Canada, ce qui devrait permettre de réduire le volume des billets transportés à destination et en provenance de Terre-Neuve et entraîner une baisse des coûts. Si le projet est concluant et qu'il est mis en œuvre sur une plus grande échelle, l'ensemble du système de distribution des billets y gagnera considérablement en efficacité.

La Banque participe avec le ministère des Finances et la Monnaie royale canadienne à l'étude d'un projet de remplacement du billet de deux dollars par une pièce de monnaie.

La solidité et l'efficacité des systèmes utilisés au Canada pour la compensation et le règlement des paiements et des autres opérations sur les marchés financiers constituent un autre élément clé de la santé de notre économie. En collaboration avec le secteur privé et d'autres organismes du secteur public, la Banque participe à des projets portant sur la gestion et la réduction du risque systémique inhérent aux principaux mécanismes de compensation et de règlement. Dans le Livre blanc qu'il a récemment publié, le gouvernement propose de confier à la Banque du Canada la responsabilité légale de surveiller ces mécanismes.

Une gestion souple et efficace de la dette publique

Pour ce qui est du rôle qu'elle exerce en matière de gestion de la dette publique à titre d'agent financier du gouvernement, la Banque met l'accent sur la prestation de services efficaces et adaptés aux besoins. Grâce aux progrès techniques et à la



J. BOURQUE

«Contribuer à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien»

«Fournir au gouvernement fédéral et aux détenteurs de titres d'État des services efficaces de gestion de la dette au moindre coût possible»

3. Marque officielle de la Banque du Canada



réingénierie des méthodes, nous nous dirigeons vers une amélioration de nos services et une baisse de nos coûts. Un important projet pluriannuel est en cours à l'heure actuelle; il vise à renouveler les systèmes de traitement des obligations d'épargne du Canada et à doter la Banque des moyens de traiter de nouveaux titres de dette destinés aux particuliers.

Une perspective à moyen terme

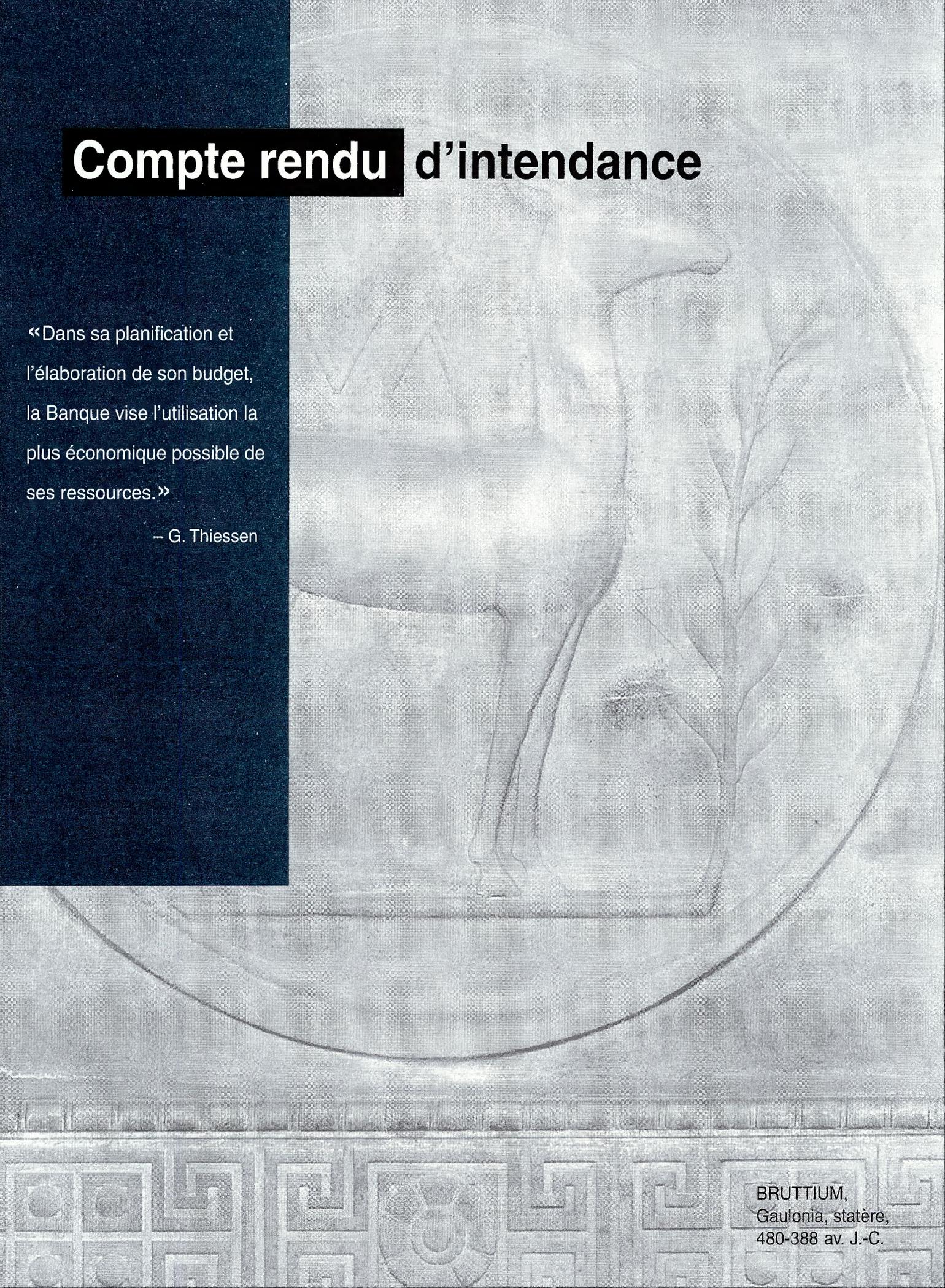
La Banque adopte une perspective à moyen terme pour la réalisation de ses orientations stratégiques et définit chaque année, dans un plan quinquennal, la direction générale et la portée de ses activités.

Le système de planification de la Banque est au cœur de son processus de gestion. Chaque année, les gestionnaires de la Banque procèdent à une revue de leurs opérations en tenant compte des besoins et des contraintes prévisibles. Des changements sont alors apportés au plan quinquennal, dont la nouvelle version est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Dans sa planification à moyen terme, la Banque recherche constamment l'utilisation la plus efficace et la plus économique possible de ses ressources. Ces dernières années, elle a rationalisé ses opérations dans différents secteurs et, pour couvrir ses frais, a relevé les droits perçus sur certains services ou en a imposé de nouveaux. Les progrès réalisés en 1994 sont décrits dans la prochaine section du Rapport.

À partir de 1995, la Banque élargira le champ de sa planification de manière à y intégrer un examen régulier et plus fondamental de chacun de ses secteurs d'activité. L'ensemble des opérations de la Banque fera l'objet d'une revue en profondeur au cours du cycle de planification de cinq ans.

Compte rendu d'intendance

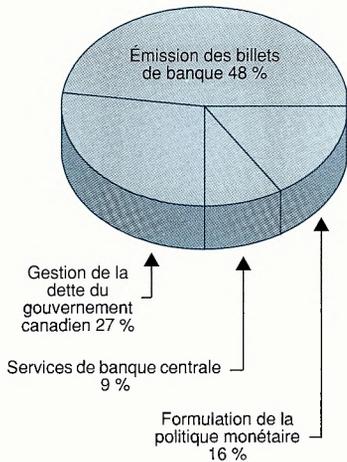


«Dans sa planification et l'élaboration de son budget, la Banque vise l'utilisation la plus économique possible de ses ressources.»

– G. Thiessen

BRUTTIUM,
Gaulonia, statère,
480-388 av. J.-C.

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction



La présente section explique la façon dont les dépenses d'exploitation pour 1994 ont été réparties entre les quatre fonctions et passe en revue les grandes réalisations de la Banque au cours de l'année. Elle renferme aussi un résumé des états financiers pour l'exercice en question ainsi qu'une estimation des dépenses pour 1995.

La politique monétaire

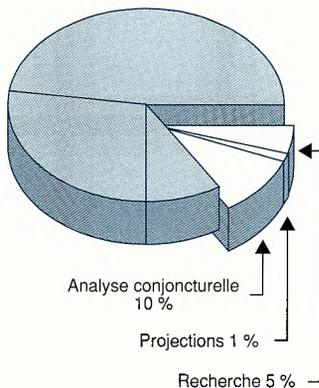
La formulation de la politique monétaire, qui est la fonction clé de la Banque, a absorbé 16 % des dépenses en 1994, soit un peu moins de 34 millions de dollars. Ceci représente une légère diminution par rapport à 1993.

En ce qui concerne cette fonction, la principale réalisation de la Banque en 1994 est d'avoir atteint ses cibles de maîtrise de l'inflation. L'augmentation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) a certes été presque nulle pendant la majeure partie de 1994, mais ce résultat s'explique dans une large mesure par la réduction des taxes sur le tabac adoptée durant les premiers mois de l'année. Pour évaluer la tendance fondamentale des prix par rapport aux cibles visées, la Banque suit l'évolution de l'IPC en excluant les effets des impôts indirects et les composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie. D'après cette mesure, le taux tendanciel d'inflation a oscillé entre 1 ½ et 2 %, en glissement annuel, et se situe donc dans la partie inférieure de notre fourchette cible.

Trois grandes activités viennent appuyer la formulation de la politique monétaire, à savoir :

- l'analyse de la conjoncture;
- les recherches sur l'économie et les marchés financiers;
- les projections économiques et l'analyse de politiques.

Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire

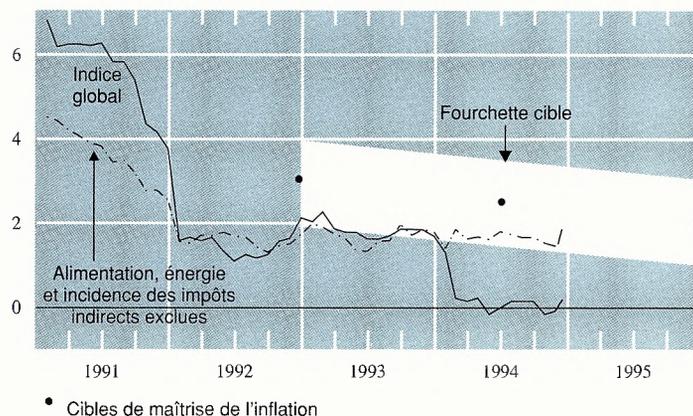


Ces activités n'ont pas été menées en vase clos à Ottawa. Des employés de la Banque parcourent régulièrement le pays pour rencontrer les représentants des associations industrielles et commerciales et de diverses entreprises. De même, la Banque entretient des relations étroites avec les participants aux marchés financiers et avec beaucoup d'autres interlocuteurs, notamment des économistes des milieux universitaires et du secteur privé, des fonctionnaires et des représentants d'organismes internationaux.

Durant l'année, les cadres supérieurs de la Banque ont pris part à des réunions dans tout le pays et ont présenté plus de 100 exposés sur la politique monétaire et l'économie; ces rencontres leur ont fourni l'occasion d'expliquer les politiques de la Banque et de recueillir des commentaires. De plus, des membres du Conseil de direction ont témoigné devant des comités de la Chambre des

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



«En ce qui concerne cette fonction, la principale réalisation de la Banque en 1994 est d'avoir atteint ses cibles de maîtrise de l'inflation.»

communes et du Sénat. Sur la scène internationale, les représentants de la Banque ont assisté aux réunions régulières de grands organismes économiques et financiers internationaux, au cours desquelles ils ont fourni et obtenu des renseignements qui ont alimenté les discussions sur les questions de politique intérieure.

Les billets de banque

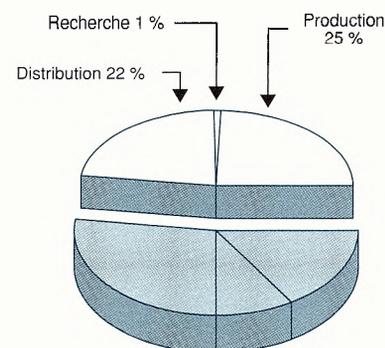
Les activités liées aux billets de banque ont mobilisé, en 1994, la plus grande part des ressources de la Banque, soit 100 millions de dollars ou 48 % de l'ensemble des dépenses. Il s'agit là d'une augmentation d'environ 8,6 millions de dollars par rapport à 1993.

Traitement et distribution des billets

L'augmentation des dépenses en 1994 tient essentiellement aux frais de mise en service et aux charges d'amortissement du nouveau centre de traitement des billets inauguré durant l'été à Mississauga, en Ontario. L'exploitation de ce centre procurera des gains d'efficacité continus.

Environ un milliard de billets⁴ étaient en circulation en 1994, soit quelque 2 % de plus que l'année précédente. En dépit de cette augmentation, le nombre de billets traités et distribués par les diverses agences de la Banque au pays a diminué de plus de 3 % pour se chiffrer à 4,5 milliards. Cette baisse reflète en partie les efforts faits par les banques à charte pour réduire leurs avoirs en billets après la levée complète, en juillet 1994,

Dépenses d'exploitation liées à l'émission des billets de banque



4. Les statistiques sur les billets de banque ne tiennent pas compte du billet de 1 dollar, qui n'est plus émis.

de l'obligation qu'elles avaient de tenir des réserves⁵. Par la suite, les billets en stock n'étant plus comptabilisés comme un crédit au titre des réserves obligatoires, les banques se sont efforcées d'en abaisser le volume. Par ailleurs, les institutions financières ont cherché à réduire encore davantage leurs coûts en diminuant la fréquence des envois de billets d'un lieu à un autre, y compris entre elles et la Banque du Canada.

La demande croissante de grosses coupures a également contribué à faire diminuer le volume des billets traités et distribués par la Banque. La valeur moyenne des billets en circulation, par contre, a augmenté de 4 % en 1994, pour passer à 26 dollars.

Prévention de la contrefaçon

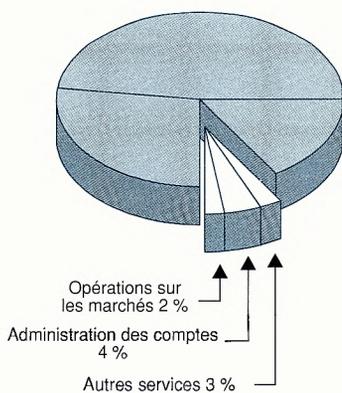
L'augmentation des dépenses liées aux billets de banque en 1994 s'explique aussi par la forte hausse du nombre de billets munis de la vignette de sûreté. Ce nombre a en effet doublé par suite du lancement du nouveau billet de 20 dollars portant la vignette, le dernier de la plus récente série de billets émise. Plus du tiers des billets en circulation sont des coupures de 20 dollars dont près de 230 millions étaient munis d'une vignette à la fin de 1994. Grâce à une plus grande efficacité sur le double plan de la fabrication et de l'application, le coût de la vignette par billet a baissé en 1994.

L'application de la vignette a grandement réduit les risques de contrefaçon des billets de banque. L'impossibilité de reproduire par photocopieur le changement de couleur qui se produit lorsqu'on modifie l'angle sous lequel la vignette est examinée rend la contrefaçon beaucoup plus difficile. La vignette est fabriquée à la Banque et est appliquée sur les billets par les deux sociétés chargées de les imprimer. La Banque a concédé les droits d'exploitation de la technologie propre à la vignette à une firme canadienne d'ingénieurs qui en assure la commercialisation à l'échelle internationale.

Les services de banque centrale

Les services de banque centrale ont compté pour 9 % des dépenses de la Banque en 1994, soit la plus petite part de l'ensemble de ses dépenses. À près de 19 millions de dollars, le coût de ces services a baissé par rapport à 1993, où il s'établissait juste sous les 20 millions. Environ 9 millions de dollars

Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



La vignette de sûreté passe du vert au doré selon l'angle de vision.

5. Pour plus de renseignements sur l'élimination des réserves obligatoires, consulter «La mise en œuvre de la politique monétaire dans un système libre de réserves obligatoires», *Revue de la Banque du Canada*, mai 1991, pp. 23-34.

ont été absorbés par le traitement des transactions dans divers comptes de dépôt et de garde de titres. Le reste se divise presque également entre le soutien des autres opérations de la Banque sur les marchés financiers et la prestation d'une vaste gamme de services.

Administration des comptes et gestion de trésorerie

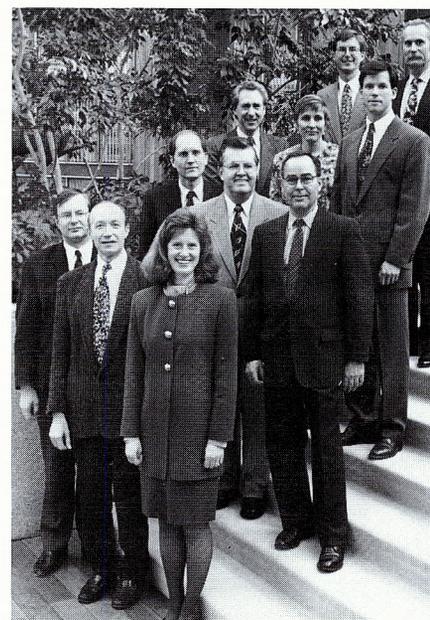
La Banque tient des comptes de dépôt et de garde de titres au nom d'une centaine de clients, dont le gouvernement fédéral, les grandes institutions financières, d'autres banques centrales et des organismes financiers internationaux. En 1994, elle a effectué, pour le compte de ses clients, toutes sortes de transactions ayant donné lieu au traitement de 4 millions d'effets environ.

En sa qualité de banquier du gouvernement, la Banque du Canada doit veiller à ce que les soldes des comptes courants que celui-ci tient dans les institutions financières puissent couvrir les besoins quotidiens, tout en faisant en sorte que le coût que comporte, pour le gouvernement, le maintien de tels comptes soit le plus bas possible. La gestion de la trésorerie du gouvernement consiste donc à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus à court terme et à mettre aux enchères des dépôts à court terme lorsqu'il y a des liquidités excédentaires. Le solde quotidien moyen des comptes courants du gouvernement a été de 525 millions de dollars en 1994, contre 692 millions en 1993. L'encours moyen des dépôts à terme s'est établi en 1994 à 1 970 millions de dollars, contre 2 244 millions l'année précédente.

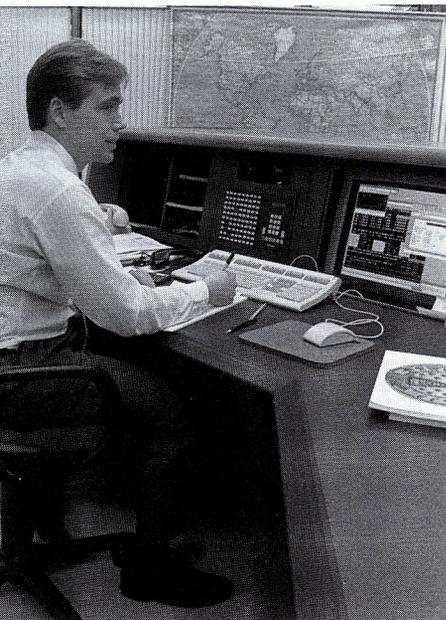
C'est grâce à sa capacité de déplacer les soldes de règlement du gouvernement entre les comptes que celui-ci tient chez elle et ceux qu'il a dans des institutions financières que la Banque peut influencer les taux à très court terme au sein de l'économie canadienne. Cela constitue en fait le principal outil dont elle dispose pour mettre en œuvre la politique monétaire.

Les grandes institutions financières tiennent aussi des comptes de dépôt à la Banque du Canada. Le règlement final de l'ensemble des chèques émis et des paiements effectués chaque jour ouvrable s'effectue par transfert de fonds entre ces divers comptes de règlement. Le solde moyen de ces comptes a baissé, passant de 1 169 millions de dollars en 1993 à 759 millions en 1994, par suite de l'élimination complète, en juillet, des réserves obligatoires.

En avril 1994, les gouverneurs des banques centrales et les ministres des Finances du Canada, des États-Unis et du Mexique ont créé le Groupe financier de l'Amérique du Nord, en vue d'échanges réguliers sur l'évolution économique et financière dans les trois pays. À cette occasion, un accord de swap



Certains de nos employés ont participé à des programmes d'assistance technique dans des pays en développement et des pays de l'ancien bloc de l'Est.



En 1994, les opérations menées par la Banque du Canada sur les marchés financiers intérieurs ont totalisé 43 milliards de dollars.

de devises⁶ entre les trois pays a été conclu. La Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis ont confirmé le maintien de leur ligne de crédit mutuelle de 2 milliards de dollars É.-U., tandis que la Banque du Canada et la Banque du Mexique ont fait passer de 200 millions à 1 milliard de dollars canadiens le montant de l'arrangement conclu entre elles. Les autorités monétaires américaines et la Banque du Mexique ont quant à elles mis en place un mécanisme de swap d'un montant maximal de 6 milliards de dollars É.-U.

Au début de janvier 1995, en raison de la conjoncture financière défavorable au Mexique, un mécanisme temporaire de 500 millions de dollars canadiens a été ajouté à l'accord de swap existant entre la Banque du Mexique et la Banque du Canada, et le montant maximal prévu dans l'accord entre les États-Unis et le Mexique a été majoré dans les mêmes proportions pour s'établir à 9 milliards de dollars É.-U.

Opérations sur les marchés

La Banque effectue fréquemment des opérations sur les marchés financiers pour mettre en œuvre sa politique monétaire. En 1994, elle a établi une fourchette cible de variation du taux à un jour, le taux qu'elle influence le plus directement. Afin de maintenir ce taux à l'intérieur de la fourchette cible, la Banque est intervenue plus souvent sur le marché monétaire à un jour, soit à 38 reprises pour éviter qu'il ne dépasse la limite supérieure de la fourchette et à 16 autres pour l'empêcher de tomber au-dessous de la limite inférieure. En partie à cause de l'importance qu'a prise le maintien d'une fourchette cible pour le taux à un jour, les achats et les ventes de bons du Trésor sur le marché par la Banque ont baissé par rapport à 1993.

À titre d'agent du ministre des Finances, la Banque intervient sur le marché des changes en achetant ou en vendant des dollars canadiens dans le but de contrer les variations brusques du cours du dollar canadien. De plus, elle achète des devises pour répondre aux besoins de ministères fédéraux et effectue, au nom du ministre des Finances, des opérations sur or. La Banque gère également, suivant les lignes directrices émises par le ministre, à la fois le niveau et la composition du portefeuille des avoirs en devises de l'État. Dans le cadre de cette fonction, elle participe au placement des réserves de change sur les marchés étrangers. À la fin de 1994, les réserves internationales du Canada se situaient aux alentours de 12,5 milliards de dollars É.-U., soit à peu près au même niveau qu'à la fin de 1993.

6. Arrangement en vertu duquel un des pays est disposé à échanger, jusqu'à un maximum convenu, un certain montant de sa monnaie contre un montant équivalent en monnaie de l'autre pays.

Autres services

La Banque tient, dans chacune de ses agences, un registre des comptes bancaires inactifs depuis au moins 10 ans. En 1994, la Banque a donné suite à plus de 5 600 demandes de renseignements relatives à ces comptes et retourné ainsi à leurs propriétaires plus de 3,6 millions de dollars au total. Bien que la demande liée à ce service ait augmenté de plus de 35 % au cours de chacune des deux dernières années à cause de l'expansion des activités des agences de recherche privées et d'une plus grande attention accordée par les médias aux comptes inactifs, nos frais d'administration ont diminué.

Par ailleurs, la Banque a joué un rôle de premier plan en 1994 dans un certain nombre de projets visant à accroître la fiabilité et la sûreté de divers systèmes de compensation et de règlement :

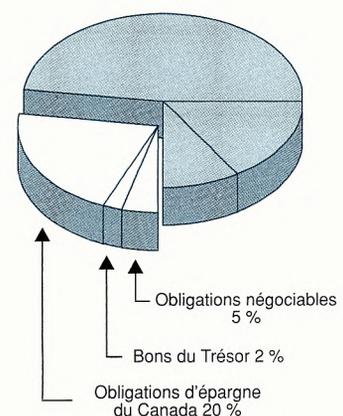
- La Banque a participé, avec d'autres membres de l'Association canadienne des paiements (ACP)⁷, à la mise au point d'un système permettant le virement électronique des gros paiements en dollars canadiens, appelé système de transfert de paiements de grande valeur. Cette étape étant presque franchie, le système devrait être mis en service en 1996.
- La Banque a travaillé en étroite collaboration avec La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et les milieux financiers à la mise en place d'un nouveau système automatisé de compensation et de règlement des titres⁸. Les obligations négociables du gouvernement canadien ont été inscrites dans ce système au milieu de 1994, et les démarches en vue d'y incorporer les bons du Trésor vont bon train.
- Le processus visant à obtenir des organismes de réglementation l'autorisation de mettre en service un nouveau système international de compensation des grosses opérations sur devises (Multinet) a été amorcé. La Banque du Canada a eu pour rôle de veiller à ce que le système en question soit doté de mécanismes adéquats de limitation des risques.

«En 1994, la Banque a donné suite à plus de 5 600 demandes de renseignements relatives aux comptes inactifs et retourné ainsi à leurs propriétaires plus de 3,6 millions de dollars au total.»

La gestion de la dette du gouvernement du Canada

La gestion de la dette publique par la Banque, au nom du gouvernement fédéral, a coûté 56,5 millions de dollars en 1994, ce qui équivaut à 27 % des dépenses de la Banque, contre approximativement 59 millions en 1993. Tout près des trois quarts de ces dépenses se rapportaient aux obligations d'épargne du

Dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette du gouvernement



7. L'ACP a été instituée en vertu d'une loi qui stipule que toutes les institutions de dépôt doivent participer à la gestion et à la planification du système de paiement canadien. Le président de l'ACP est un cadre supérieur de la Banque.

8. Il s'agit du Service de compensation des titres d'emprunt.



En 1994, la Banque a traité plus de 350 000 demandes de renseignements sur les OEC. Les propriétaires disposent maintenant d'une ligne sans frais (1 800 575-5151) pour obtenir des renseignements.

Canada, car la Banque joue le rôle de registraire et d'agent administratif auprès des millions de Canadiens qui détiennent ces titres. Environ 17 % des dépenses de la Banque au chapitre de la gestion de la dette concernent les obligations négociables, et le reste, les bons du Trésor.

Obligations d'épargne du Canada

Le volume de travail lié à l'administration des obligations d'épargne du Canada (OEC) a baissé de 3 % en 1994; cette baisse est surtout due à une diminution marquée des remboursements en 1994, la première année d'une série de trois où aucune émission d'OEC n'arrive à échéance. Les ventes d'OEC au cours de la campagne de l'automne dernier se sont chiffrées à 7,5 milliards de dollars.

Nous avons déjà signalé qu'un important programme de modernisation des systèmes de traitement des OEC a été mis sur pied. L'étude des critères devant s'appliquer à la conception d'un volet clé du nouveau système s'est terminée en 1994, et un contrat pour l'élaboration des principales composantes du système a été octroyé à la suite d'un appel d'offres.

Plusieurs autres mesures ont été prises en 1994 afin d'améliorer la qualité des services offerts aux propriétaires d'OEC :

- une ligne téléphonique sans frais a été mise à leur disposition pour des demandes de renseignements concernant leurs titres;
- un important regroupement de leurs différents comptes a été entrepris en vue de réduire le nombre d'envois qui leur sont adressés;
- un système automatisé a été mis en place pour leur permettre d'obtenir des relevés sur demande;
- des dispositions ont été prises pour simplifier la procédure de paiement des intérêts sur les OEC tenues en garde par les courtiers en valeurs mobilières.

Abstraction faite des frais occasionnés par les nouvelles initiatives, les coûts d'administration des OEC pour la Banque ont baissé de 9 % par rapport à 1993.

Obligations négociables et bons du Trésor

Le volume des opérations de traitement des obligations négociables et des bons du Trésor combinés a chuté de 15 % en 1994. Les opérations portant sur les obligations négociables sont moins nombreuses depuis quelques années, soit depuis que la compensation et le règlement sont assurés par les systèmes informatisés d'inscription en compte de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS). L'utilisation moindre de certificats de papier a permis à la Banque de réduire ses coûts de traitement

et au gouvernement ses coûts d'impression. L'inscription des bons du Trésor au système de la CDS, prévue pour 1995, fera réaliser de nouvelles économies.

Les bons du Trésor et la plupart des nouvelles émissions d'obligations négociables sont placés au moyen d'adjudications menées par la Banque. En 1994, celle-ci en a tenu 90, dont les adjudications hebdomadaires régulières de bons du Trésor, les adjudications de bons du Trésor à court terme émis aux fins de gestion de la trésorerie du gouvernement et les 22 émissions d'obligations négociables. Le processus d'adjudication a été considérablement amélioré par la mise en œuvre, en juin, d'un nouveau système de communication.

Les autres emprunts lancés par la Banque au nom du gouvernement en 1994 comprenaient l'émission d'obligations à rendement réel pour un montant de 2 milliards de dollars et deux emprunts en devises totalisant 4 milliards de dollars É.-U. pour le compte du Fonds des changes.

Aperçu des états financiers pour 1994

Revenus

Les revenus de la Banque se sont chiffrés à 1,7 milliard de dollars en 1994, en baisse de 3 % par rapport à 1993, ce qui s'explique surtout par le fait que les avoirs de la Banque en titres du gouvernement fédéral étaient assortis de taux d'intérêt moins élevés en moyenne.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de la Banque ont augmenté de 1,7 % en 1994. Comme il a été expliqué précédemment, cette augmentation provient du secteur des billets de banque et est attribuable aux frais de mise en service du nouveau centre de traitement des billets de Mississauga, en Ontario, ainsi qu'au coût d'application de la vignette de sûreté sur les nouveaux billets de 20 dollars. Dans l'*État des revenus et dépenses de la Banque*, les hausses figurent aux postes Entretien des immeubles, Amortissement et Coût des billets de banque.

Les échelles de rémunération sont restées les mêmes en 1994 pour la troisième année consécutive. L'ensemble des dépenses salariales s'est accru d'environ 1 %, principalement en raison de l'entrée en vigueur, en mai 1993, d'un nouveau système d'évaluation des postes destiné à assurer la parité salariale pour des fonctions équivalentes conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. L'année 1994 marquait donc la première année complète de mise en œuvre du nouveau système. La hausse des dépenses salariales est aussi due, dans une moindre

mesure, à l'augmentation de la proportion de postes exigeant des compétences spécialisées et techniques.

Par ailleurs, la Banque a tiré des revenus de sources très variées, comme la prestation de services de garde de valeurs, la production de données financières ainsi que la concession de la licence relative à la vignette de sûreté et du droit d'utilisation de la capacité de production excédentaire de l'équipement de fabrication de celle-ci. Les droits et redevances perçus de ces diverses sources ont totalisé 2,6 millions de dollars en 1994, contre 1,6 million en 1993.

Revenus nets

Le montant net des revenus versés au gouvernement du Canada a été de près de 1,5 milliard de dollars.

Les dépenses estimatives pour 1995

Les dépenses d'exploitation de la Banque devraient baisser d'environ 2 % en 1995 grâce à des gains d'efficacité dans certains domaines d'activité mais aussi, à un degré moindre, à une diminution du volume des opérations de traitement. Par ailleurs, les échelles salariales pour 1995 sont gelées et il n'y aura pas d'augmentation au rendement à l'intérieur de ces échelles.

Entre 1990 et 1995, le niveau des dépenses d'exploitation de la Banque n'aura guère changé en moyenne. Les gains d'efficacité, la baisse des volumes de traitement et les restrictions salariales ont compensé les coûts appréciables entraînés par la mise en service des nouveaux centres de traitement des billets hautement efficaces à Verdun, au Québec, et à Mississauga, en Ontario, et par la décision d'appliquer la vignette de sûreté à toutes les grosses coupures pour renforcer la fiabilité des billets de banque canadiens.

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction

En millions de dollars

| | 1990 | 1993 | 1994 | Estimation pour 1995 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------------------------|
| Politique monétaire | 38,7 | 35,8 | 33,8 | 32,8 |
| Billets de banque | 84,4 | 91,6 | 100,1 | 99,7 |
| Services de banque centrale | 19,7 | 19,6 | 18,8 | 17,7 |
| Gestion de la dette du gouvernement | 63,2 | 58,7 | 56,5 | 55,5 |
| Total | 206,0 | 205,7 | 209,2 | 205,7 |



ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1994

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ

COOPERS & LYBRAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1994 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1994 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon l'énoncé ci-joint des principales conventions comptables, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Coopers & Lybrand

Comptables agréés
Ottawa, Canada
le 20 janvier 1995

Banque du Canada

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 décembre 1994

| | 1994 | 1993 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | En millions de dollars | |
| REVENUS | | |
| Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 19,1 \$ (17,1 \$ en 1993) | <u>1 704,9 \$</u> | <u>1 757,6 \$</u> |
| DÉPENSES D'EXPLOITATION | | |
| Dépenses de personnel (note 2) | | |
| Traitements | 80,1 \$ | 79,3 \$ |
| Contributions aux régimes de pension et d'assurance | 13,4 | 14,6 |
| Déplacements et mutations | 3,1 | 2,8 |
| Autres frais de personnel | <u>2,8</u> | <u>2,2</u> |
| | 99,4 | 98,9 |
| Coût des billets de banque | 34,9 | 32,5 |
| Autres dépenses | | |
| Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location | 22,5 | 19,8 |
| Impôts fonciers et taxes d'affaires | 11,3 | 12,4 |
| Honoraires des administrateurs | 0,1 | 0,1 |
| Honoraires et frais des vérificateurs | 0,4 | 0,6 |
| Informatique et coûts reliés aux ordinateurs | 7,7 | 8,7 |
| Impression des publications | 0,3 | 0,4 |
| Autres travaux d'impression et fournitures de bureau | 2,0 | 2,0 |
| Postes et messageries | 1,5 | 1,5 |
| Télécommunications | 1,8 | 1,7 |
| Autres dépenses, après recouvrements (note 3) | <u>2,0</u> | <u>2,2</u> |
| | 49,6 | 49,4 |
| Amortissement des bâtiments et de l'équipement | <u>25,3</u> | <u>24,9</u> |
| | <u>209,2</u> | <u>205,7</u> |
| REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | <u><u>1 495,7 \$</u></u> | <u><u>1 551,9 \$</u></u> |

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada État de l'actif et du passif

au 31 décembre 1994

| ACTIF | 1994 | 1993 |
|--|---------------------------|--------------------|
| | En millions de dollars | |
| Dépôts payables en devises étrangères | | |
| Devises américaines | 521,1 \$ | 295,0 \$ |
| Autres devises | 4,2 | 12,0 |
| | <u>525,3</u> | <u>307,0</u> |
| Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 9) | 446,8 | 131,0 |
| Placements - à leurs valeurs amorties (note 4) | | |
| Bons du Trésor du Canada | 19 146,6 | 16 815,6 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans | 1 879,2 | 2 367,8 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans | 4 049,8 | 4 254,0 |
| Autres placements | <u>3 575,4</u> | <u>4 723,1</u> |
| | 28 651,0 | 28 160,5 |
| Immeubles de la Banque (note 5) | 233,3 | 241,1 |
| Autres éléments de l'actif | 193,3 | 205,5 |
| | <u>30 049,7 \$</u> | <u>29 045,1 \$</u> |

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

| PASSIF | 1994 | 1993 |
|---|------------------------|--------------------|
| | En millions de dollars | |
| Capital versé (note 6) | 5,0 \$ | 5,0 \$ |
| Fonds de réserve (note 7) | 25,0 | 25,0 |
| Billets en circulation | 28 328,7 | 27 236,7 |
| Dépôts | | |
| Gouvernement du Canada | 26,4 | 9,5 |
| Banques à charte | 586,2 | 1 081,4 |
| Autres membres de l'Association canadienne des paiements | 33,0 | 12,5 |
| Autres dépôts | 639,9 | 498,7 |
| | <u>1 285,5</u> | <u>1 602,1</u> |
| Passif payable en devises étrangères | | |
| Gouvernement du Canada | 373,0 | 156,9 |
| Autres éléments du passif | 32,5 | 19,4 |
| | <u>30 049,7 \$</u> | <u>29 045,1 \$</u> |



G. G. THIESEN, gouverneur



J.-P. AUBRY, comptable en chef

Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994

1. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au prix coûtant ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime à l'achat. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

c) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

d) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé, selon la méthode du solde dégressif, aux taux annuels suivants :

| Actif | Taux |
|-------------------------|------|
| Bâtiments | 5 % |
| Équipement informatique | 35 % |
| Autre équipement | 20 % |

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

e) Régime de pension

Les dépenses au titre du Régime de pension sont comptabilisées sur la base d'évaluations actuarielles qui respectent les exigences établies en matière de capitalisation dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

f) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

2. Dépenses de personnel

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous cette rubrique, mais plutôt avec les dépenses d'entretien des immeubles.

3. Autres dépenses, après recouvrements

Ce poste englobe des sommes recouvrées sous forme de frais pour divers services fournis par la Banque (2,6 millions de dollars en 1994 et 1,6 million de dollars en 1993).

4. Placements

Les placements incluent des titres du gouvernement du Canada d'un montant de 434,9 millions de dollars détenus en vertu de prises en pension (125,9 millions en 1993).

5. Immeubles de la Banque

| | 1994 | | | 1993 | | |
|-------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------|----------|------------------------------|------------------------------|
| | En millions de dollars | | | | | |
| | Coût | Amortis- sément cumulé | Valeur comptable nette | Coût | Amortis- sément cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrains et bâtiments | 250,9 \$ | 94,8 \$ | 156,1 \$ | 211,4 \$ | 88,2 \$ | 123,2 \$ |
| Équipement informatique | 46,3 | 38,7 | 7,6 | 44,5 | 34,9 | 9,6 |
| Autre équipement | 143,1 | 74,1 | 69,0 | 120,7 | 62,4 | 58,3 |
| | 440,3 | 207,6 | 232,7 | 376,6 | 185,5 | 191,1 |
| Projets en cours | 0,6 | - | 0,6 | 50,0 | - | 50,0 |
| | 440,9 \$ | 207,6 \$ | 233,3 \$ | 426,6 \$ | 185,5 \$ | 241,1 \$ |

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au Receveur général du Canada.

8. Engagements**a) Immeubles de la Banque**

Au 31 décembre 1994, le total des engagements découlant des contrats de construction d'immeubles et d'acquisition d'équipement était de 0,6 million de dollars (8,4 millions à la fin de 1993). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de gestion des encaisses qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoires sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant de ces contrats.

| | 1994 | 1993 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------|
| | En millions de dollars | |
| Contrats de devises - achats | 66,1 \$ | 60,8 \$ |
| - ventes | 3 669,9 \$ | 4 762,6 \$ |

Au 31 décembre 1994, l'encours des contrats de devises dans le cadre de swaps au compte du Fonds des changes consistait en des engagements de vente se chiffrant à 3 603,8 millions de dollars (4 701,8 millions à la fin de 1993). La Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banco de Mexico, à 1 milliard de dollars canadiens. À la fin de 1994, aucun tirage n'avait été effectué sur ces deux mécanismes. Au début de janvier 1995, le mécanisme de swap en vigueur avec le Mexique a été augmenté d'une facilité de crédit à court terme de 500 millions de dollars canadiens.

c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Le tableau suivant montre l'encours des engagements découlant de ces contrats.

| | 1994 | 1993 |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------|
| | En millions de dollars | |
| Contrats de titres - achats | - | - |
| - ventes | 434,9 \$ | 125,9 \$ |

Au 31 décembre 1994, l'encours des contrats de titres consistait en des engagements de vente totalisant 434,9 millions de dollars (125,9 millions à la fin de 1993) dans le cadre de prises en pension.

9. Modalités légales

Les avances comprennent des prêts d'un montant total de 27,9 millions de dollars (29,5 millions à la fin de 1993) consentis à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, qui ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation. Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque du Canada pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie de la Banque du Canada a été contestée en ce qui concerne une partie du portefeuille, et la question est devant les tribunaux. Dans le cas de la Norbanque, ceux-ci doivent se prononcer sur une question touchant à un règlement effectué par cette banque au profit de la Banque du Canada dans le cadre de la compensation d'effets de paiement. Si les tribunaux décident en dernière instance qu'une partie du portefeuille des prêts de la Banque Commerciale du Canada ou que le règlement effectué par la Norbanque est exclu de la garantie, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus. À l'heure actuelle, les renseignements disponibles ne permettent pas d'estimer l'ampleur éventuelle de tels ajustements.



PRINCIPAUX CADRES

Gordon G. Thiessen, gouverneur*
Bernard Bonin, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Charles Freedman* Tim E. Noël*
W. Paul Jenkins* Sheryl Kennedy*

Conseillers

Serge Vachon¹ Pierre Duguay
John E. H. Conder Vaughn O'Regan
Janet Cosier

L. Theodore Requard, secrétaire

Conseillers associés

Jacques Clément, chef,
Valeurs, Bureau de Montréal
Donald R. Stephenson

Département des Valeurs

Bruce Montador, chef
Patrick E. Demerse, chef,
Analyse du marché des valeurs et
Opérations d'open market
James F. Dingle, conseiller en valeurs²
Stephen L. Harris, conseiller en valeurs
Ronald M. Parker, conseiller en valeurs
Donald R. Cameron, chef,
Bureau de Toronto

Département des Recherches

Stephen S. Poloz, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
David E. Rose, conseiller en recherches
Irene Ip, conseillère en recherches

Département des Études monétaires et financières

David J. Longworth, chef
John G. Selody, sous-chef
Kevin Clinton, conseiller en recherches
Clyde A. Goodlet, conseiller en recherches

Département des Relations internationales

John D. Murray, chef
James E. Powell, sous-chef
Nicholas Close, chef,
Opérations sur devises
Paul R. Fenton, conseiller en recherches

Département des Opérations bancaires

Donald G. M. Bennett, chef
Roy L. Flett, chef associé
William R. Melbourn, sous-chef
Gordon B. May, sous-chef

Département de la Dette publique

Bonnie J. Schwab, chef
William G. Percival, sous-chef

Secrétariat

L. Theodore Requard, secrétaire
Guy Thériault, sous-secrétaire
SYSTÈMES DE LA DETTE
James M. McCormack,
coordonnateur de programmes

Département de l'Automatisation

Daniel W. MacDonald, chef
F. J. Bruce Turner, sous-chef

Département du Personnel

George M. Pike, chef
Claude Montambault, sous-chef

Département de la Gestion des immeubles

Colin Stephenson, chef
Janet M. McEwan, sous-chef

Département de Contrôle

Jean-Pierre Aubry, contrôleur et
chef de la comptabilité
Frank J. Mahoney, sous-contrôleur

Département de la Vérification

Carman L. Young, vérificatrice
Peter Koppe, sous-vérificateur

* Membre du Conseil de direction de la Banque du Canada

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements



REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX ET AGENTS

Représentants auprès des marchés financiers

Départements des Valeurs et des Relations internationales

Montréal

Jacques Clément, chef, Bureau de Montréal

Toronto

Donald R. Cameron, chef, Bureau de Toronto

David J. S. Morgan, cambiste-conseil

Vancouver

Michael D. Stockfish, représentant dans l'Ouest canadien

Agents régionaux

Département des Opérations bancaires

Halifax

Kenneth T. McGill

Saint John

(Poste à pourvoir)

Montréal

J. G. Michel Sabourin

Ottawa

Robert Dupont

Toronto

Richard A. J. Julien

Winnipeg

Harry S. Hooper

Regina

Graham L. Page

Calgary

Claude P. Desautels

Vancouver

William H. Watson